
Présidence : Grèce

604ème SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM

1. Date : Mercredi 17 février 2010

Ouverture : 10 h 05
Clôture : 11 h 40

2. Présidente : Ambassadrice M. Marinaki

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

Aucune déclaration

Point 2 de l'ordre du jour : DIALOGUE DE SÉCURITÉ

a) *Allocution du Vice-Ministre de la défense du Monténégro, S. E. le colonel Rifet Kosovac, sur le Programme de démilitarisation du Monténégro (MONDEM) : Présidente, Vice-Ministre de la défense du Monténégro (FSC.DEL/23/10/Rev.1 OSCE+) (FSC.DEL/24/10 OSCE+), Programme des Nations Unies pour le développement, Espagne-Union européenne (les pays candidats, à savoir la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Turquie ; l'Albanie et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; l'Islande et le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Arménie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (annexe 1), Danemark (annexe 2), États-Unis d'Amérique*

b) *Exposé de l'Ambassadeur Sune Danielsson, Chef du Secrétariat de l'Arrangement de Wassenaar, sur l'Arrangement de Wassenaar : Présidente, M. S. Danielsson (FSC.DEL/21/10 OSCE+), Espagne-Union européenne (la Croatie et l'ex-République yougoslave de Macédoine, pays candidats ; l'Albanie, le Monténégro et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; l'Islande, pays de l'Association*

européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Arménie, la Moldavie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (annexe 3), États-Unis d'Amérique, Turquie, Hongrie, Irlande, Président du Groupe informel des Amis sur les armes légères et de petit calibre (Suède)

Point 3 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Visite de l'Union des Nations sud-américaines au FCS le 24 février 2010 : Allemagne (annexe 4)*
- b) *Visite du Ministre des affaires étrangères de l'Australie au FCS le 17 février 2010 : Présidente*
- c) *Questions de protocole : France*

4. Prochaine séance :

Mercredi 24 février 2010 à 10 heures, Neuer Saal



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Forum pour la coopération en matière de sécurité

FSC.JOUR/610

17 février 2010

Annexe 1

FRANÇAIS

Original : ANGLAIS

604ème séance plénière

FSC Journal No 610, point 2 a) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE L'UNION EUROPÉENNE

L'Union européenne salue chaleureusement Son Excellence le Vice-Ministre de la défense du Monténégro, le colonel Rifet Kosovac, au Forum pour la coopération en matière de sécurité.

Sa présence parmi nous est d'autant plus importante que les séances de cette semaine et de la semaine dernière ont porté tout particulièrement sur les armes légères et de petit calibre.

Dans le cadre de sa Stratégie en matière d'armes légères et de petit calibre, l'Union européenne a mené plusieurs activités dans les Balkans occidentaux et est sur le point d'adopter un projet intégré ambitieux que le Centre régional pour l'Europe du Sud-Est et de l'Est d'échange d'informations pour la réduction des armes légères devra mettre en œuvre.

Nous nous félicitons du rôle actif joué par l'OSCE dans ce domaine, notamment grâce à l'assistance fournie aux États participants pour détruire les ALPC et les stocks de munitions conventionnelles et améliorer la gestion des stocks et les pratiques de sécurité.

Le Programme de démilitarisation du Monténégro (MONDEM), mis en œuvre en coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), est un exemple de ces activités de l'OSCE et nous sommes heureux d'échanger régulièrement des informations sur les progrès accomplis dans ce domaine.

Nous nous félicitons de l'allocution prononcée aujourd'hui par Son Excellence le Vice-Ministre Kosovac. Guidés, entre autres, par la position commune du Conseil de l'Union européenne définissant des règles communes régissant le contrôle des exportations de technologies et d'équipements militaires ainsi que par les Documents de l'OSCE sur les armes légères et de petit calibre et sur les stocks de munitions conventionnelles, nous soutenons pleinement les efforts du Monténégro visant à démilitariser les stocks excédentaires et obsolètes d'armes et de munitions afin d'éviter la dissémination de ces armes létales.

Nous sommes conscients qu'il importe de soutenir davantage le Programme de démilitarisation du Monténégro et nous en tiendrons individuellement compte à l'avenir.

La Turquie, la Croatie et l'ex-République yougoslave de Macédoine*, pays candidats ; l'Albanie et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; l'Islande et le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen, ainsi que l'Ukraine et l'Arménie souscrivent à cette déclaration.

* La Croatie et l'ex-République yougoslave de Macédoine continuent à participer au processus de stabilisation et d'association.



604ème séance plénière

FSC Journal No 610, point 2 a) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DU DANEMARK

Madame la Présidente,

Permettez-moi, par votre intermédiaire, de remercier Son Excellence le Vice-Ministre de la défense du Monténégro, le colonel Rifet Kosovac, pour son allocution devant le FCS ainsi que pour son exposé détaillé sur le Programme MONDEM et les défis qui nous attendent.

Le Danemark appuie sans réserve le Monténégro dans ses efforts pour démilitariser les stocks excédentaires et obsolètes d'armes et de munitions, car nous considérons que cela contribuera à une sécurité et à une paix accrues, non seulement dans l'espace de l'OSCE, mais également au-delà.

À titre d'exemple plus tangible de notre soutien, je mentionnerai que le Danemark a fait, par l'intermédiaire de l'OSCE et du PNUD, une contribution d'un montant de 250 000 euros au Programme MONDEM.

En sa qualité de donateur, le Danemark surveille bien entendu l'évolution du Programme MONDEM et prend note avec satisfaction de l'achèvement, en novembre 2008, du volet relatif à l'élimination des substances chimiques toxiques. Sachant que ce jalon a été franchi il y a plus d'un an, le Danemark attend toujours de recevoir le rapport final sur ce volet du Programme, y compris le rapport financier.

Par ailleurs, le Danemark apprécie d'être tenu informé de l'état d'avancement du Programme en assistant, à intervalles réguliers, à des exposés tels que celui d'aujourd'hui, mais également de recevoir des procès-verbaux des réunions tenues par le Conseil de surveillance et ses organes subordonnés au sein desquels les donateurs sont représentés. Le Danemark apprécie le fait que les échanges d'informations soient devenus plus réguliers ces dernières années – nous vous en félicitons – et considère donc le procès-verbal que nous n'avons pas encore reçu de la réunion du Comité directeur du 30 octobre 2009 comme étant, en quelque sorte, l'exception qui confirme la règle.

Permettez-moi également de faire une remarque à propos de l'exposé que nous venons d'entendre. J'ai relevé avec intérêt que la quantité de munitions en excédent avait été

réduite de près de 3 600 tonnes entre 2006 et la fin de 2009. Cela correspond à une réduction de plus de 25 pour cent de la quantité totale des munitions en 2006. Fait plus remarquable encore, au cours de la même période, le nombre d'armes excédentaires a été réduit de près de 75 000 à moins de 30 000 pièces, soit une réduction de plus de 50 pour cent. Il s'agit-là d'un résultat particulièrement éloquent qui a dû permettre d'accroître considérablement l'expérience dans le domaine de la démilitarisation des munitions et des armes excédentaires.

Dans le prolongement de ma remarque, je voudrais terminer mon intervention en posant à nos distingués invités la question suivante : comment l'expérience acquise et les meilleures pratiques en matière de démilitarisation au cours de la période allant de 2006 à la fin de 2009 seront-elles mises à profit pour le reste du Programme MONDEM ?

Merci.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Forum pour la coopération en matière de sécurité

FSC.JOUR/610

17 février 2010

Annexe 3

FRANÇAIS

Original : ANGLAIS

604ème séance plénière

FSC Journal No 610, point 2 b) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE L'UNION EUROPÉENNE

L'Union européenne voudrait souhaiter la bienvenue à l'Ambassadeur Sune Danielsson, Chef du Secrétariat de l'Arrangement de Wassenaar, au Forum pour la coopération en matière de sécurité et le remercier de son exposé détaillé.

Cette séance succède à une réunion spéciale du Forum sur les armes légères et de petit calibre ; les deux questions sont très étroitement liées et portent sur la nécessité de prévenir des accumulations déstabilisatrices d'armements conventionnels afin de relever les défis présents et futurs à la sécurité et à la stabilité régionales et internationales.

L'Arrangement de Wassenaar joue un rôle clé pour assurer la transparence, un échange de vues et d'informations et une transparence accrue dans les transferts d'armements conventionnels et de biens à double usage, prévenant de ce fait leurs accumulations déstabilisatrices.

L'UE soutient pleinement toutes les activités menées au titre de l'Arrangement. Nous continuerons à participer activement à ses travaux et à exécuter les engagements que nous avons pris dans cette enceinte, en les reflétant dans la législation et les instruments de l'UE, le cas échéant.

Afin de permettre leur mise en œuvre efficace, l'UE a inclus les listes de contrôle de l'Arrangement de Wassenaar dans sa législation et ses pratiques : la liste de contrôle des biens à double usage est intégrée dans la réglementation de l'UE sur les biens à double usage, tandis que la liste de munitions de l'Arrangement de Wassenaar est reflétée dans la liste militaire commune de l'UE. Les deux documents sont régulièrement mis à jour. Les Éléments de l'Arrangement de Wassenaar pour une analyse objective concernant les accumulations potentiellement déstabilisatrices d'armes conventionnelles sont exposés dans le Guide d'utilisation de l'UE relatif à la mise en œuvre de la position commune sur le contrôle des exportations d'armes.

L'Union européenne soutient également le dialogue avec les États non parties à l'Arrangement de Wassenaar, les entreprises et les organisations internationales visant à promouvoir et à mettre en commun les meilleures pratiques de l'Arrangement de Wassenaar

relatives au contrôle des exportations et à accroître la sensibilisation à l'Arrangement de Wassenaar et à ses travaux.

L'UE s'est engagée à respecter les normes les plus élevées de contrôle des exportations pour les articles à double usage, la technologie ainsi que pour les munitions et articles militaires. L'échange d'informations dans le cadre de l'Arrangement de Wassenaar est un outil vital qui permet aux participants de mettre en œuvre les normes de contrôle les plus élevées en matière d'exportation. C'est pourquoi l'UE s'efforce activement d'obtenir l'adhésion de tous ses États membres à l'Arrangement.

Nous sommes particulièrement reconnaissants à l'Ambassadeur Danielsson de son travail extrêmement précieux et efficace en tant que Chef du Secrétariat, notamment de toutes les nombreuses activités de communication auxquelles il a participé. Les efforts soutenus qu'il a accomplis tout au long de son mandat ont certainement contribué de manière significative à faire de l'Arrangement de Wassenaar l'organisation efficace qu'elle est aujourd'hui.

La Croatie et l'ex-République yougoslave de Macédoine*, pays candidats ; l'Albanie, le Monténégro et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; l'Islande, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen, ainsi que l'Ukraine, la République de Moldavie et l'Arménie souscrivent à cette déclaration.

* La Croatie et l'ex-République yougoslave de Macédoine continuent à participer au processus de stabilisation et d'association.



604ème séance plénière

FSC Journal No 610, point 3 a) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE L'ALLEMAGNE

La semaine prochaine, le 24 février 2010, des représentants des 12 pays membres de l'Union des nations sud-américaines (UNASUR) seront en visite à l'OSCE à Vienne. À cette occasion, ils participeront également à la séance du Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS). L'UNASUR regroupe tous les États indépendants d'Amérique du Sud et a été créée en 2008 avec pour objectif de conduire, d'ici à 2025, le continent sud-américain vers une intégration comparable à celle de l'Union européenne. Avec ses quelque 380 millions de citoyens, l'UNASUR est la plus importante association de coopération intergouvernementale au monde après l'UE et l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA). Son mode de fonctionnement est similaire à celui de l'UE avec des sommets annuels des chefs d'État et de gouvernement et des réunions régulières des ministres des affaires étrangères. Un conseil de défense aux fonctions consultatives a en outre été créé en 2009. L'UNASUR concentre actuellement ses efforts politiques sur l'amélioration de l'infrastructure transfrontière, y compris l'aspect de la sécurité énergétique. Dans le même temps, elle s'intéresse beaucoup au règlement des différends régionaux et des conflits potentiels dans le cadre d'un concept de sécurité régionale. Dans ce contexte, les Ministres des affaires étrangères et de la défense de l'UNASUR se sont mis d'accord en novembre 2009 à Quito sur un vaste catalogue de mesures de confiance et de sécurité.

Le Gouvernement fédéral allemand et la Fondation Friedrich-Ebert ont accompagné de près l'UNASUR dans son développement en organisant des séminaires dans la région. Dans le prolongement de ces activités, le Ministre fédéral allemand des affaires étrangères, M. Guido Westerwelle, a invité un groupe de représentants de tous les États membres de l'UNASUR au niveau des chefs de départements à participer à un voyage d'étude sur les mesures de confiance et de sécurité en Europe. Les invités rencontreront le Ministre fédéral des affaires étrangères et le Ministre fédéral de la défense. Ils s'entretiendront également avec des membres du Bundestag et avec de hauts représentants du Ministère des affaires étrangères et du Ministère de la défense. Le 24 février 2010, le groupe se rendra à Vienne pour s'informer sur le Forum pour la coopération en matière de sécurité et sur le Centre de prévention des conflits de l'OSCE. Il est prévu que le groupe participe à la 605ème séance du FCS. Le programme prévoit également des discussions sur le Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité, sur la problématique des armes légères et de petit calibre et sur l'Accord de Dayton sur la limitation des armements au niveau sous-régional. Le voyage se terminera en Allemagne par une visite de l'Université européenne de Viadrina et du Centre germano-polonais de coopération policière et douanière à Francfort-sur-l'Oder.